

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

28/08/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

28/08/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 4 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC, Mme LUST, Mme COUZI,

Absents excusés : Mme DUPERRON MIGNOT, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD, M. TALEB.

Pouvoir : Mme DUPERRON MIGNOT à M. DAMM.
Mme COUZI a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération Tarif cantine 2025/2026

Vu : L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il convient d'établir les tarifs cantine à appliquer pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire de 0,15 €, soit :

TYPE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Repas réguliers :		
* 1 enfant	4,30 €	4,45 €
* 2 enfants scolarisés à l'école communale	3,95 €	4,10 €
* 3 enfants et plus scolarisés à l'école communale	3,60 €	3,75 €
Repas exceptionnel	4,55 €	4,70 €
Repas enseignants	4,85 €	5,00 €
Repas agents communaux affectés à l'école / AESH / emplois civiques	4,35 €	4,50 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Signé électroniquement par : William MIGNOT
Pour copie certifiée conforme au Registre
Date de signature : 05/09/2025
Qualité : Maire d'Hauville

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

28/08/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

28/08/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 4 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC, Mme LUST, Mme COUZI,

Absents excusés : Mme DUPERRON MIGNOT, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD, M. TALEB.

Pouvoir : Mme DUPERRON MIGNOT à M. DAMM.
Mme COUZI a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération approbation règlement intérieur cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logiciel de facturation cantine a changé. Les Parents doivent inscrire leurs enfants en ligne. Le règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 a été adapté à la nouvelle mise à jour d'inscription au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

D'approuver le règlement intérieur de la cantine

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



Signé électroniquement par : William MIGNOT
Date de signature : 05/09/2025
Qualité : Maire d'Hauville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

28/08/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

28/08/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 4 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC, Mme LUST, Mme COUZI,

Absents excusés : Mme DUPERRON MIGNOT, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD, M. TALEB.

Pouvoir : Mme DUPERRON MIGNOT à M. DAMM.

Mme COUZI a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération convention mise à disposition de la classe mobile

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'association « Mon Petit Kangourou » pour l'utilisation de locaux communaux.

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de l'association et propose :

- la mise à disposition de la classe mobile dans la cour de l'école en dehors des horaires scolaires,
- la mise en place d'une convention pour réglementer l'utilisation du local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre à disposition la classe mobile,
- de signer la convention de mise à disposition de la classe mobile à l'association « mon petit kangourou ».

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre

Signé électroniquement par : William MIGNOT
Date de signature : 05/09/2025
Qualité : Maire d'Hauville



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

28/08/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

28/08/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 4 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC, Mme LUST, Mme COUZI,

Absents excusés : Mme DUPERRON MIGNOT, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD, M. TALEB.

Pouvoir : Mme DUPERRON MIGNOT à M. DAMM.

Mme COUZI a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération attribution du lot à l'entreprise retenue pour le marché public relatif à l'aménagement de la Place de l'Eglise

Monsieur le Maire expose,

Le conseil municipal a validé par délibération n°2025-01-02 les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'embellissement de la place de l'Église.

Suite à la finalisation du dossier de consultation d'entreprises pour l'ensemble des travaux par la maîtrise d'œuvre : le CABINET VIAMAP, la commune a lancé le 21/07/2025, une consultation d'entreprises selon une procédure adaptée dans le respect des dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et P.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique avec une dévolution en 1 seul lot. Les offres ont été déposées sur la plateforme et l'ouverture des plis a eu lieu le 19 août 2025.

Les réponses étaient conformes à l'estimation initiale.

Lors de la séance du 1er septembre 2025, le lot a été attribué après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établis par la maîtrise d'œuvre.

Le coût total des travaux pour l'ensemble des travaux est arrêté à 324 937,56 € HT soit 629 924,83 € TTC.

Signé électroniquement par : William MIGNOT
Date de signature : 05/09/2025
Qualité : Maire d'Hauville

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

28/08/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

28/08/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 4 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC, Mme LUST, Mme COUZI,

Absents excusés : Mme DUPERRON MIGNOT, M. LEFEBVRE, Mme GAILLARD, M. TALEB.

Pouvoir : Mme DUPERRON MIGNOT à M. DAMM.

Mme COUZI a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération choix prestataire mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS)

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Eglise, Monsieur le Maire a demandé des devis pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

Deux entreprises ont répondu :

- CAP JB de la Ferté Saint Samson, devis d'un montant de 1 575 € HT soit 1 890 € TTC
- OPCNormandie de Rouen, devis d'un montant de 2 901,40 € HT, soit 3 481,68 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise CAP JB de la Ferté Saint Samson, devis d'un montant de 1 575 € HT soit 1 890 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre
Signé électroniquement par : William MIGNOT
Date de signature : 05/09/2025
Qualité : Maire d'Hauville

